

COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 OCTOBRE 2019

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le 17 octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 9 octobre 2019, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Béatrice TURBE, Véronique HERAUD, Peggy LUTON, Virginie CANARD et Dominique BAESJOU ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Tony BERTHELOT, Jacques DURET, Alain CLEMENT, Philippe MARSAC et Jean-Claude BROCHARD.

Etaient absents excusés : Madame Annick DEVAUD et Monsieur Thierry TURBE

Etait absente : Madame Emmanuelle CURRAN.

Pouvoirs : Annick DEVAUD à Jean-Claude BROCHARD

Secrétaire de séance : Madame Virginie CANARD

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2019

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 12 septembre 2019.

2 – BUDGET PRINCIPAL 2019 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget communal 2019 suivante.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	DM1 (€)
011	Charges à caractère général	140 000,00
012	Charges de personnel	- 18 000,00
67	Charges exceptionnelles	6 100,00
023	Virement à l'investissement	148 750,00
042	Opérations d'ordre de S à S	- 27 000,00
	TOTAL DEPENSES	<u>249 850,00</u>

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	DM1 (€)
70	Ventes de produits & services	- 900,00
73	Impôts et taxes	233 600,00
74	Dotations et subventions	25 700,00
75	Produits de gestion	- 11 050,00
77	Produits exceptionnels	2 500,00
	TOTAL RECETTES	<u>249 850,00</u>

Section d'investissement :

Opérations non affectées

	DM1 (€)
Dépenses	20 500,00
Recettes	167 650,00

Opérations d'ordre

	DM1 (€)
Dépenses	- 3 070,00
Recettes	- 3 070,00

Opération 1002 – Matériel service technique

	DM1 (€)
Dépenses	6 500,00
Recettes	0,00

Opération 1003 – Matériel service administratif

	DM1 (€)
Dépenses	- 9 200,00
Recettes	0,00

Opération 1004 – Matériel divers services

	DM1 (€)
Dépenses	34 600,00
Recettes	0,00

Opération 1005 – Travaux de bâtiments

	DM1 (€)
Dépenses	31 750,00
Recettes	55 300,00

Opération 1006 – Travaux de VRD

	DM1 (€)
Dépenses	143 500,00
Recettes	8 000,00

Opération 1008 – Travaux SDEER

	DM1 (€)
Dépenses	0,00
Recettes	8 900,00

Opération 12 – L'Ile aux Loisirs

	DM1 (€)
Dépenses	2 200,00
Recettes	0,00

Opération 122 – Gros travaux réseau pluvial

	DM1 (€)
Dépenses	10 000,00
Recettes	0,00

Résultat général de la section d'investissement

	DM1 (€)
Dépenses	236 780,00
Recettes	236 780,00

3 – BUDGET ANNEXE « CAMPING LE REMONDEAU » 2019 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT qui explique que certains crédits du budget annexe « Camping Le Rémondeau » nécessitant un réajustement, une modification est nécessaire.

Entendu son exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Chapitres	Libellés	DM1 (€)
011	Charges à caractère général	- 8 780,00
012	Charges de personnel	24 400,00
65	Charges de gestion	- 23 860,00
67	Charges exceptionnelles	- 200,00
69	Impôts	- 7 060,00
040	Opérations d'ordre de section à section	1 480,00
023	Virement à l'investissement	27 120,00
	<u>Total dépenses</u>	<u>13 100,00</u>
013	Atténuations de charges	800,00
70	Produits et ventes du domaine	12 300,00
	<u>Total recettes</u>	<u>13 100,00</u>

Section d'investissement

Chapitres	Libellés	DM1 (€)
20	Immobilisations incorporelles	- 1 200,00
21	Immobilisations corporelles	- 12 200,00
23	Immobilisations en cours	- 48 000,00
	<u>Total dépenses</u>	<u>- 61 400,00</u>
021	Virement du fonctionnement	27 120,00
16	Emprunts	- 90 000,00
040	Opérations d'ordre de section à section	1 480,00
	<u>Total recettes</u>	<u>- 61 400,00</u>

4 - BUDGET ANNEXE « BATIMENTS AGRICOLES » 2019 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 22 mai 2019, le budget 2019 des bâtiments agricoles a été modifié afin de financer par emprunt les travaux de structure du bâtiment indispensables à sa solidité mais qu'il s'avère que :

- au vu de la facture reçue, que les crédits inscrits sont insuffisants à hauteur de 6,56 €
- une faute de frappe a eu pour conséquence l'inscription desdits crédits à l'article 21731 au lieu du 2131.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de modifier les prévisions budgétaires inscrites en dépenses d'investissement comme suit :

Article 21731	- 12 760,00 €
Article 2131	+ 12 770,00 €
Article 1641	- 10,00 €

5 - CAMPING « LE REMONDEAU » - TARIFS 2020

Comme chaque année, le Conseil Municipal unanime décide de fixer les tarifs du camping municipal pour l'année suivante. Les propositions adoptées pour 2020 sont les suivantes sachant que seuls ceux en gris font l'objet d'une proposition de modification par rapport à 2019.





TARIFS 2020

1 code WIFI gratuit inclus

CAMPING municipal Le Remondeau

EMPLACEMENTS :

	SAISON (juillet et aout)	BASSE SAISON 15mars au 1 juillet / 1 septembre au 7 novembre
	2020	2020
2 personnes + voiture + caravane <u>ou</u> tente <u>ou</u> camping-car	25.50€	18.00€
 STOP ACCUEIL (FFCC) 1 nuit 18h-10h en Camping-car/2 pers. + Vidange + recharge d'eau		12.10€
Forfait semaine / mois 2 personnes + voiture + caravane <u>ou</u> tente <u>ou</u> camping-car		110.00 € (semaine) 400.00 € (mois)

SUPPLEMENT / / ZUSÄTZLICH / ADDITIONAL		
Personne supplémentaire	10€	6.20€
 enfant 3 à 12 ans	4.20€	3.85€
 enfant 13 à 17 ans	5.90€	5.00€
 Branchement électrique 10 AMP	4.70€	4.70€
Tente/ caravane / véhicule supplémentaire	5.00€	5.00€
Bateau / remorque obligatoire sur emplacement spécifique	5.00€	5.00€
Visiteur	2.70€	2.70€
Animal	3€	2.80€
 Vidange et recharge d'eau	8.25€	8.25€
GARAGE MORT (occupation d'un emplacement sans pers./sans électricité, pendant la période d'ouverture du camping)	30.00€	7.20€

Supplément TARIF 2020

CAMPING Le Remondeau

Gratuité D'UN CODE WIFI pour la durée du séjour par

Réductions /Tarif spéciaux

- **Carte FFCC et FICC** (Fédération des Campeurs, Caravaniers et Camping caristes FFCC Français et International) : Basse Saison : Réduction de 10% du tarif forfait **camping**;
- **Guide Routard** (présentation du guide de l'année en cour) : Basse et haute Saison : Réduction de 5% du tarif **forfait camping**;
- **Cartes ADAC Campcard et Camping Key**International : Basse Saison : 19.10€ (forfait camping + branchement électrique et 1 chien inclus) / Haute Saison : -10% sur **forfait camping**
- Arrivée en **bus ou vélo (sans voiture sur l'île)** : -10% sur le tarif location

- **Spécial tarif VELO/sans voiture**, sur emplacement spécifique avec tables pique-nique et proche de la cuisine (empl. N°75 et N°76, jusqu'à 3 petits tentes par emplacement) :
 - personne adulte : 5€ ;
 - enfant 4€ (3-17 ans);
 - tente 5€ ;
 - **utilisation de cuisine 6€ (avant 8.50€)**
 - location casier frigo dans la cuisine 4€

- Forfait **une personne** (uniquement basse saison) : 13.00€
- Tarif travailleur saisonnier (en priorité chez un employeur à la Couarde) : 9€ emplacement, branchement électrique inclus
- - **20% au prix d'emplacement pour la période du 15/03 au 10/04/2020 et du 17/10 au 07/11/2020**

Prestations divers:

- **Intervention du tracteur** pour désensablement sur emplacements interdits aux camping- cars : 20€
- **Utilisation des blocs sanitaire des personnes d'extérieur** : **3.00€ (avant 2.50€)**

- **Lessive** :0.50€ (la pastille)
- **T-shirt Le Remondeau** :9€
- **Machine à laver** : 5.00€(avant 4.50)
- **Sèche linge**(30 min): 4.00€
- **Casier frigo** (Bloc sanitaires) : 3€ / **Casier frigo** cuisine 4€

Cautions:


- **Inventaire** Mobil home / tente Cabanon / Tonneaux: 300€
- **Nettoyage** Mobil home 80€ / tente Cabanon 50€ /Tonneau : 30€
- **Casier Frigo (bloc sanitaire et cuisine)** :30€**Utilisation cuisine** : 30€

TENTES CABANON :

Tarifs saison 2020

1 code WIFI gratuit inclus

CAMPING municipal Le Remondeau

		<u>2020</u>	<u>2020</u>	<u>2020</u>
	<u>2020</u> 02/05 au 13/06 12/09 au 17/10	11/04 au 02/05 13/06 au 04/07 22/08 au 12/09	04/07 au 25/07	25/07 au 22/08
	317€	449.40€	535€	639€
La semaine (1 Woche/ 1 week) (Max. 4 personnes)				

1 nuitée (min 2 nuits hors saison)	53€	80€		
TENTE XL MAX 5 PERSONNES (équipé d'un lit superposé en plus)	387€ 1 nuit 63€	519.40€ 1 nuit 90€	605€	709€€
<p>FORFAITS WEEKEND PONT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10/04 au 14/04 (Pâques) • 21/05 au 24/06 (ascension) • 29/05 au 01/06 (pentecôte) • 30/04 au 03/05 • 07/05 au 10/05 <p>3 nuits 240€ / 4 nuits 260€ 4 personnes inclus)</p>				

Période de location : 11 avril au 17 octobre

- **- 10% arrivants en bus ou vélo (sans voiture sur l'île)**

ARRHES 30% du séjour


Frais de réservation 15€

Caution inventaire 300€

Caution et tarif nettoyage fin de séjour 50€

MOBIL HOMES:

TARIFS 2020

	2020	2020	2020
	02/05 au 15/06 et 12/09 au 7/11	11/04 au 02/05 et 15/06 au 27/06 et 29/08 au 12/09	27/06 au 29/08
La semaine (1 Woche (7 nuits)/ 1 week)	343€ (1 à 2 personnes)	470€ (1 à 4 personnes)	690€ (1 à 4 personnes)
3 nuitées (3 Nächte / 3 nights)	205.50€ (1 à 2 personnes)	277€ (1 à 4 personnes)	
Nuit supplémentaire (Folgenacht / additional night)	46.10€ (1 à 2 personnes)	62.20€ (1 à 4 personnes)	80€ (1 à 4 personnes)
Personne supplémentaire / par nuit (zusätzliche Person pro Nacht / additional person per night)	7.55€	10.55€	10.55€
Supplément chien (max. 7 kg)/ nuit	6.50€	9.00€	9.00€

FORFAITS WEEKEND PONT :

3 nuits 280€ / 4 nuits 320€ (4 pers)

- 10/04 au 14/04 (Pâques)
- 21/05 au 24/06 (ascension)
- 29/05 au 01/06 (pentecôte)
- 30/04 au 03/05
- 07/05 au 10/05

FRAIS DE RESERVATION : 15€


- **Gratuité D'UN CODE WIFI pour la durée du séjour**
- **ARRHES 30% du séjour**
- **Caution inventaire 300€ Caution et tarif du nettoyage fin de séjour 80€**
- **TARIF spécial 15 mars au 11 avril 210.00€ la semaine / 35.00€ la nuit suppl. / 120€ forfait trois nuits (2 personnes inclus) 7.55€ pers. supplémentaire / nuit (2019 : 199€ / 120€ / 35€)**
- **- 10% arrivants en bus ou vélo (sans voitures sur l'île)**

TONNEAUX

TARIFS 2020

1 code WIFI gratuit inclus

3 personnes max.	2020	2020
------------------	------	------

	<p>15/03 au 27/06</p> <p>et</p> <p>05/09 au 07/11</p>	<p>27/06 au 05/09</p>
<p>La semaine (1 Woche (7 nuits)/ 1 week)</p>		<p>535.00</p>
<p>1 nuit</p>	<p>50€</p>	<p>85€</p>
<p>Cuisine commune</p>	<p>6.00€</p>	<p>Inclus</p>
<p>Location casier frigocuisine (60l)</p>	<p>4.00€</p>	<p>inclus</p>

FORFAITS WEEKEND PONT :

3 nuits 180€ / 4 nuits 240€ (3pers)

- 10/04 au 14/04 (Pâques)
- 21/05 au 24/06 (ascension)
- 29/05 au 01/06 (pentecôte)
- 30/04 au 03/05
- 07/05 au 10/05

FRAIS DE RESERVATION : 15€

- **ARRHES 30% du séjour**
- **Caution inventaire 300€**
- **Caution et tarif du nettoyage fin de séjour 30€**
- **- 10% arrivants en bus ou vélo (sans voitures sur l'île)**

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes a récemment voté le retour à la taxe de séjour au réel avec une application du 1^{er} janvier au 31 décembre et Monsieur BERTHELOT explique que cette taxe de séjour sera donc perçue en plus des tarifs qui viennent d'être votés.

6 - MARCHE N°2018-015 : CONSTRUCTION D'UN LOCAL SANITAIRE ET TECHNIQUE – MODIFICATIONS DE CONTRATS EN COURS D'EXECUTION (LOTS 4 ET 7)

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur PALITO. Ce dernier expose l'avancement du chantier de construction du local de stockage et des sanitaires sis 20 rue du Ventoux, dédiés aux activités sportives et de loisirs de l'école et de l'ALSH dont l'achèvement est prévu en janvier 2020.

Il explique que des travaux supplémentaires non substantiels et ne modifiant pas l'objet du marché sont à prendre en compte pour garantir le bon fonctionnement de l'équipement.

D'une part, il indique que l'état de la clôture et du portail côté rue du Ventoux n'est finalement pas satisfaisant nécessitant une reprise totale en gardant l'esprit de l'existant pour un montant de 8 284,24 € soit une augmentation de 14,70 % par rapport au montant initial du lot n°4.

D'autre part, il ajoute que le système de ventilation du local doit être complété de 3 bouches d'aération pour un montant de 596,34 € TTC soit une augmentation de 2,88 % du montant initial du lot n°7.

Monsieur PALITO ajoute que la livraison de ce chantier est prévue pour la fin d'année, ce qui permettra une utilisation de l'équipement du Ventoux dès le début d'année 2020.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L2121-99,

Vu l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et notamment, ses articles L2194-1 et L2184-2,

Vu le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 et notamment, ses articles R2194-7 et R2194-8,

Considérant les délibérations des 2 avril et 20 juin 2014 portant délégations du Conseil Municipal au Maire,

Considérant le marché n°2018-015 – Lot n°4 relatif à la réalisation des menuiseries/charpente/bardages d'un montant de 56 366,48 € TTC notifié à l'entreprise Atelier BLU le 6 novembre 2018,

Considérant le marché n°2018-015 – Lot n°7 relatif à la réalisation de l'électricité/plomberie d'un montant de 20 713,06 € TTC notifié à l'entreprise TECHNICONFORT le 31 janvier 2019,

Considérant que les crédits budgétaires sont suffisants,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications de contrats en cours d'exécution qui lui ont été présentés et charge Monsieur le Maire de signer :

- l'avenant n°1 du lot 4 relatif aux menuiseries/charpente/bardages de l'entreprise Atelier BLU pour un montant de 8 284,24 € TTC,
- l'avenant n°1 du lot 7 relatif l'électricité/plomberie de l'entreprise TECHNICONFORT pour un montant de 596,34 € TTC.

7 - TABLEAU DES EFFECTIFS - TRANSFORMATION D'UN POSTE DE GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE EN BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique que la responsable du service de Police Municipale, titulaire du grade de gardien-brigadier, a bénéficié d'une mobilité par voie de mutation au 14 octobre 2017, qu'un appel à candidature a été lancé et que la personne pressentie pour occuper ce poste est titulaire du grade de brigadier-chef principal et pourra intégrer les services de la Commune à compter du 1^{er} janvier 2020.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transformer le poste de gardien-brigadier de Police Municipale en poste de brigadier-chef principal à compter du 1^{er} janvier 2020 et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Le tableau des effectifs permanents serait ainsi fixé à cette date.

FILIERE ADMINISTRATIVE			
Postes	Situation au 1/10/2019 en ETP	Pourvus au 1/10/2019	Proposition au 1/01/2020 en ETP
DGS 10 à 20000 H	1	1	1
Attaché hors classe	1	1	1
Rédacteur Pl 2 Cl	1	1	1
Adjoint adm Pl 1 Cl	2	2	2
Adjoint adm Pl 2 Cl	2	1	2
Adjoint adm	2	1	2
Totaux	9	6	9

FILIERE TECHNIQUE			
Postes	Situation au 1/10/2019 en ETP	Pourvus au 1/10/2019	Proposition au 1/01/2020 en ETP
Technicien Pl 2 Cl	1	1	1
Agent de Maîtrise	2	2	2
Adjoint tech Pl 1 Cl	1	1	1
Adjoint tech Pl 2 Cl	1	1	1
Adjoint tech	4	3	4
Totaux	9	8	9

FILIERE ANIMATION			
Postes	Situation au 1/10/2019 en ETP	Pourvus au 1/10/2019	Proposition au 1/01/2020 en ETP
Animateur	1	1	1
Adjoint d'anim Pl 2 Cl	4	3	4
Adjoint d'anim	2	1	2
Totaux	7	5	7

FILIERE CULTURELLE			
Postes	Situation au 1/10/2019 en ETP	Pourvus au 1/10/2019	Proposition au 1/01/2020 en ETP
Assistant qual de conservation 1 Cl	1	1	1
Totaux	1	1	1

FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Postes	Situation au 1/10/2019 en ETP	Pourvus au 1/10/2019	Proposition au 1/01/2020 en ETP
Brigadier-chef principal	0	0	1
Gardien-Brigadier de PM	1	1	0
Totaux	1	1	1

8 - ENQUETE DE RECENSEMENT 2020 – CREATION DE 5 POSTES D’AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire indique à l’Assemblée que le recensement de la population communale est prévu du 16 janvier au 15 février 2020 et que, pour mener à bien cette enquête, il est nécessaire de recruter des agents non titulaires qui devront suivre une formation INSEE au cours de la 1^{ère} quinzaine de janvier, puis effectuer une tournée de reconnaissance afin d’élaborer le carnet d’adresses servant de base au recensement de la population et des logements.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal qui accepte à l’unanimité de créer 5 postes d’agents recenseurs, d’aligner leur rémunération au SMIC mensuel avec calcul au prorata du temps passé, formation incluse et de s’engager à inscrire les crédits nécessaires au budget communal pour l’exercice 2020.

9 - LOCATION PARCELLE ZB 14 A UN SAUNIER

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 12 septembre dernier, a été acté le principe de location d’un marais communal à un saunier qui souhaite l’intégrer à son exploitation. Il précise que cette parcelle est cadastrée section ZB n° 14 et développe une superficie de 16 960 m².

Cette parcelle comportant deux parties séparées par un chemin utilisé par les riverains, le Conseil Municipal demande que ce chemin reste accessible et que le saunier précise de quelle partie du marais il souhaite bénéficier.

Monsieur le Maire ajoute qu’un arrêté de la DDTM encadre la valeur locative des métières de marais salants entre 74,89 € et 112,36 € annuel l’hectare.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime charge Monsieur le Maire d'élaborer et signer la mise à disposition de ce marais au saunier demandeur en précisant que :

- le saunier devra préciser quelle partie de la parcelle cadastrée ZB 14 il souhaite louer,
- le chemin qui la traverse devra rester accessible et fera l'objet d'une servitude en conséquence,
- le prix annuel à l'hectare sera de 90,00 €

10 - MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE TENNISTIQUE – PROROGATION D'UNE ANNEE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de La Couarde-sur-Mer a mis à disposition de la SARL Tennis Sports Loisirs, son espace tennistique situé 21 avenue d'Antioche pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2020 par convention du 9 février 2015,

Il explique que les équipements de cet espace nécessitent d'importants aménagements dont l'étude de faisabilité et la programmation n'ont pu aboutir à ce jour pour permettre d'assoir la nouvelle convention sur les investissements futurs.

Considérant que ce projet devrait être arrêté d'ici là, il propose au Conseil Municipal de proroger la durée de la convention d'une année afin de disposer du temps nécessaire à l'élaboration d'un projet d'aménagement qui satisfasse toutes les parties intéressées.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante décide à l'unanimité de proroger le contrat de mise à disposition de l'espace tennistique à la SARL TENNIS SPORTS LOISIRS pour une durée de un an à compter du 1^{er} avril 2020 et charge Monsieur le Maire de signer l'avenant à intervenir.

10 BIS - MARCHE N°2019-002 : TRAVAUX DE REFECTION DE LA SACRISTIE DE L'EGLISE- MODIFICATIONS DE CONTRATS EN COURS D'EXECUTION PORTANT SUR LES LOTS 1, 2 ET 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L2121-99,

Vu l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et notamment, ses articles L2194-1 et L2184-2,

Vu le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 et notamment, ses articles R2194-7 et R2194-8,

Considérant les délibérations des 2 avril et 20 juin 2014 portant délégations du Conseil Municipal au Maire,

Considérant le marché n°2019-002 – Lot n°1 relatif à la réfection des murs et à la taille de pierres d'un montant de 9 962,34 € TTC notifié à l'entreprise Les Compagnons Réunis le 5 juin 2019,

Considérant le marché n°2019-002 – Lot n°2 relatif à la menuiserie d'un montant de 16 062,14 € TTC notifié à l'entreprise ATEIER BLU le 5 juin 2019,

Considérant le marché n°2019-002 – Lot n°3 relatif à l'électricité d'un montant de 6 768,67 € TTC notifié à l'entreprise MEDIA ELEC le 11 juillet 2019,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux de réfection de la sacristie ont démarré début octobre et seront achevés pour la fin d'année.

Il explique que des travaux supplémentaires non substantiels, ne modifiant pas l'objet du marché et qui n'ont pu être appréciés au moment de l'étude du projet sont à intégrer.

D'une part, il indique que l'état d'un mur intérieur situé dans un placard nécessite un piquage des enduits, un rejointement et l'application d'un enduit à la chaux pour un montant en plus-value de 1 291,92 € soit une augmentation de 12,97 % par rapport au montant initial du lot n°1.

D'autre part, il ajoute qu'après consultation de la paroisse, certaines adaptations sont à apporter au marché pour répondre aux mieux aux besoins des usagers, notamment en ce qui concerne l'aménagement des placards, engendrant une moins-value de 555,42 € TTC soit une diminution de 3,5% du montant initial du lot n°2 - Menuiserie.

Enfin, pour le confort des usagers de la sacristie, il convient de prévoir la pose d'un radiateur soufflant à la place des deux radiateurs existants générant une plus-value de 472,30 € TTC soit une augmentation de 6,98% du montant initial du lot n°3.

Après cet exposé et considérant que les crédits sont suffisants, le Conseil Municipal unanime approuve les modifications à intervenir en cours de marchés et charge Monsieur le Maire de signer :

- l'avenant n°1 du lot 1 relatif aux murs et tailles de pierre de l'entreprise Les Compagnons Réunis pour un montant en plus-value de 1 291,92 € TTC,
- l'avenant n°1 du lot 2 relatif aux menuiseries de pierre de l'entreprise Atelier BLU pour un montant en moins-value de 555,42 € TTC,
- l'avenant n°1 du lot 3 relatif l'électricité de l'entreprise MEDIA ELEC pour un montant en plus-value de 472,30 € TTC.

11 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LUTON pour rendre compte des travaux

- de la réunion de bilan des manifestations 2019 du 30 septembre 2019
- de la réunion de travail mixte du CCAS et de la Commission « Vie quotidienne » du 26 septembre 2019
- de la Commission « Vie quotidienne du 26 septembre 2019

11.1 - REUNION DE BILAN DES MANIFESTATIONS 2019 DU 30 SEPTEMBRE 2019

1 – BILAN COMMUNAL

220 animations organisées sur le village pour l'année 2019, ce qui représente un engagement important de la part des associations et bénévoles que la commune remercie pour cela.

Les animations proposées sont variées pour tout type de public et celui-ci est au rendez-vous : action citoyenne, animation familiale, jeunesse, co-partenariat avec la Maline pour les sorties de plage, animations bibliothèque...

Nouveauté à la mairie : recrutement d'un agent pour la coordination et la communication des animations.

Contexte et problématique de la saison : fermeture des Mouettes. La commune a proposé pour pallier au manque une offre de restauration sur toutes les animations. L'offre n'a pas été aussi large qu'escomptée, d'où des propositions de restauration similaire à l'offre déjà propose en fixe (burger, crêpes...)

Projet 2020 à définir ensemble à partir de la nouvelle situation du commerce en janvier.

Vide greniers : difficultés récurrentes sur l'ensemble des animations vide greniers, principalement sur le centre village : organisateur mal identifié, exposants mal positionnées, sécurité non respectée.

De plus l'offre s'avère nombreuse sur la saison : définir moins de dates à l'avenir ?

Vide grenier musical organisé par la commune : initiative intéressante à refaire suite aux bons retours et avis des exposants et du public.

Horaire 17h - 22h intéressant.

Pour les autres animations : quelques points à noter :

- Bal du 14 juillet : fin trop tôt*
- Nettoyage de plages : nombreuses dates sur la saison : voir pour élargir sur l'ensemble de l'année et changer de plages plus souvent (plage du Nord)*
- Automne/hiver 2019 : calendrier avec encore quelques animations à venir : Halloween, Noël ...*

2 – BILAN DES ASSOCIATIONS

2.1 – APE

Retour rapide sur l'organisation du vide greniers qui s'est bien déroulé malgré la météo. Remerciement aux services techniques.

Préparation Halloween : mercredi 30 octobre 10h 12h : concours de citrouille (centre)

Calendrier des marées :

Carnaval : limité à l'école cette année, pourquoi ne pas ouvrir l'animation à l'extérieur ?

2.2 – Handi sport

Retour sur l'organisation du Ré Handi Tennis, belle semaine d'animations puis semaine suivante avec une météo moins clémente pour démonter et ranger.

Remerciements aux ST pour l'aide apportée et les nombreux passages au cours de la semaine.

Information d'un toilette sur les 3 qui n'a pas fonctionné et retour sur l'importance du lave mains.

2020 : possibilité de choisir les dates du fait du déclassement du tournoi. Période de juin sera choisie comme 2018 et les années précédentes.

Importance de la programmation du vide grenier qui permet en partie le financement du tournoi. Réflexion sur le fait de programmer 1 voir 2 vide greniers.

2.3 – Club de l'Amitié

Régularité des animations à l'année : lundi : travaux manuels / mercredi après-midi : cartonnage / vendredi après-midi : cartes / billard tous les jours

Activités cartes : besoin de jeunes adhérents pour dynamiser le groupe (135 adhérents)

Envisager des ateliers intergénérationnels pour apprendre à jouer aux jeunes ?

Fête de la musique : organisation lourde pour peu d'utilité à être présent en tant que restaurateur. Dernière année de participation en tant que co-organisateur mais le club sera volontiers présent à la manifestation en tant que participant.

2.4 – Annick

Bilan positif des vide greniers avec néanmoins un rappel des habituelles difficultés : non respect de règles de certains exposants qui semblent être souvent les mêmes personnes et qui ne se présentent pas aux organisateurs (changement d'emplacement, déballage hors zone autorisée, agressivité, espace laissé sale après passage : scotch, poubelles...)

Proposition de sécuriser un peu plus les espaces avec présence de la PM, un passage avec un véhicule dans les allées.

2.5 – Amis de la Plage

Association active proposant de nombreuses animations : vide greniers, nettoyages de plage et boom. Bilan positif mais diverses remarques :

- *petite fréquentation pour la boom d'aout : date à revoir pour le calendrier 2020*

- organisation tardive pour la gestion restauration des boom et la mise en place d'une buvette
- date commune avec Ars : perte d'exposants

Organisation/communication avec la mairie à prévoir en amont afin d'agender le calendrier des manifestations et les communiquer aux communes de l'île le plus rapidement possible. Prévoir également la procédure selon l'ouverture ou pas de l'ancien commerce des Mouettes.

2.6 – Amigo

Journée Goisil : volonté de M. Simonneau de proposer cette animation dont l'objectif était la découverte du site du Goisil encore méconnu par certains locaux.

Date bien choisie, beau temps, une centaine de visiteurs, des activités plaisantes (balades en bateaux) mais un manque évident d'adhérents pour aider à l'organisation. L'association ne reconduira pas l'animation en 2020 sous cette forme.

2.6 – La Couarde en Fête

Bilan positif sur l'ensemble des manifestations avec un point particulier sur le baluche.

Beau succès avec plus de 400 personnes, une animation intéressante mêlant locaux et vacanciers. Travail en amont d'organisation interne, remerciement auprès des Services techniques et de la commune. A reconduire en 2020 pour 1 ou 2 dates. Manque de matériel : prévoir plus de tables, et quitte à prévoir, faciles à nettoyer.

Difficulté pour l'organisation interne de l'association : départ en mai de Tony Baudu, remplacé par Véronique Besnard. Tony avait un bon réseau et gérait toute la diffusion de l'affichage.

Fête de la musique : retour sur le rangement du matériel après la soirée, effectué par les volontaires. Proposition de mettre plusieurs personnes à disposition pour la manutention : installer et ranger les tables et chaises comme l'association l'a fait au petit baluche.

Animations à venir : halloween avec Donin.

Se rapprocher de l'APE et la mairie pour une communication générale de l'ensemble des animations autour d'Halloween en Octobre.

3 – DIVERS

3.1 – Documents administratifs

Rappel de l'existant :

- kit des manifestations et la fiche de renseignement
- agenda/guide des animations – parution en mars / données des associations remises au plus tard début janvier

3.2 – Animations

La mairie reçoit un nombre important de contacts d'artistes en tous genres et les mets à disposition pour l'organisation des animations.

Rappel de l'existence de l'aide à la difficulté en milieu rural pour la mise en place d'animations avec certains artistes locaux.

3.3 – Vie quotidienne

Formation PSC1 proposée aux associations en mars sous la forme d'une journée ou plusieurs soirées

Achat en cours et à venir :

- compteurs forains*
- gobelets personnalisés : à disposition des associations avec consigne à 1€*
- défibrillateurs : 3 en place prochainement (église, marché et Goisil) et 3 autres fin d'année 2020*

11.2 - REUNION DE TRAVAIL MIXTE DU CCAS ET DE LA COMMISSION « VIE QUOTIDIENNE » DU 29 SEPTEMBRE 2019

1 – ATELIERS EN DIRECTION DES SENIORS

1.1 – ATELIERS INFORMATIQUE

Les ateliers « informatique » ont débuté ce jour pour une durée de 4 semaines. Ils sont organisés en 2 groupes de 8/9 personnes sur ½ journée : initiation et perfectionnement. C'est la MSA Formation qui les anime et ce gratuitement.

A partir du 2 octobre, l'association « Mouvement citoyen » va proposer des ateliers d'aide et entraide informatique tous publics, salle des Ilattes, le mercredi sur 2 séances à fixer le matin et dans la soirée. A ce sujet, Monsieur Réda BENATYA, nouveau locataire d'un des logements communaux du Mail, avait proposé son aide ; il sera donc informé de cette démarche pour le cas où il souhaite s'y associer.

1.2 – ATELIERS DE LA MEMOIRE

Les membres présents souhaitent que les ateliers de la mémoire soient relancés sachant que Marie GRAND, qui en a bénéficié, peut maintenant être formatrice.

Cette action est à envisager pour janvier/février 2020.

1.3 – ATELIERS CODE DE LA ROUTE

Afin de savoir si ces ateliers doivent être reconduits, une liste des personnes intéressées sera dressée.

1.4 – PREMIERS SECOURS

L'ARSSA, association réthaise propose des formations aux premiers secours en séances qui pourront être fragmentées en 3 fois 2 heures.

Une session en direction des bénévoles des associations et des commerçants pourrait être envisagée avant Pâques 2020.

2 – FIN D'ANNEE

2.1 – REPAS DE L'AMITIE ET COLIS DE FIN D'ANNEE

Le repas de l'Amitié sera organisé le 14 décembre aux Grenettes. Il sera animé par avec des magiciens (close up) qui sont à rechercher.

Les Couardais résidant en EHPAD sur l'île seront contactés pour participer à ce repas avec l'organisation d'un covoiturage, voire l'utilisation du minibus.

La distribution des colis débutera à compter du lundi suivant le repas. Il sera proposé le portage de ceux-ci seulement en cas d'impossibilité pour les personnes de venir le chercher en mairie ; des permanences seront organisées en ce sens.

Début novembre, le courrier d'invitation avec choix entre repas et colis sera envoyé avec une date limite de réponse pour la mi-novembre.

Les permanences de distribution des colis sont ainsi organisées :

- *Lundi 16 décembre de 13H30 à 15H30 par Madame DEVAUD*
- *Samedi 21 décembre de 10H00 à 12H00 par Messieurs DECROOCQ et BROCHARD*
- *Lundi 6 janvier de 13H30 à 15H30 par Madame LUTON*
- *Samedi 11 janvier de 10H00 à 12H00 par Mesdames HERAUD et BERTHELOT*

Mesdames TURBE, BAUDOIN et LAMARCHE pourront compléter ces permanences. Il sera également proposé à d'autres élus de participer à cette distribution.

Enfin il est décidé de retirer le vin des colis et de favoriser la qualité des produits proposés.

2.2 – POUR LES ENFANTS

Après divers échanges, il est décidé d'organiser un boom déguisée, dans la salle des associations, le dimanche 12 janvier 2020 de 15H00 à 19H00 pour les enfants de La Couarde.

Le thème proposé tournera autour des paillettes. Il y aurait un bar à bonbons, des boissons, des barbes à papa, ... Reste à trouver un DJ pour l'animation musicale ainsi que la déco.

Le formulaire d'inscription avec coupon réponse sera distribué à l'école.

Pour ces festivités de fin d'année, Madame LUTON invite ses collègues élus tant au repas de l'Amitié qu'à la « boom paillettes »

3 – POINT SUR LE RECENSEMENT DES PERSONNES FRAGILES

3.1 – GUIDE DU CCAS

Le guide relatif aux personnes fragiles ou isolées a été mis à jour par Madame LUTON et sera redistribué aux membres du CCAS.

Madame LUTON précise que ce guide sera consultable à l'accueil de la mairie.

3.2 – REPAS DE LA SOLIDARITE

Monsieur BROCHARD indique que le repas de la solidarité est fixé cette année au 27 décembre. La communication sur cet évènement qui concerne les personnes défavorisées et/ou isolées sera relayée par la Commune (facebook, flyers, affiches, ...).

Afin de les inciter à participer, les personnes repérées comme fragiles ou isolées seront contactées.

Monsieur BROCHARD précise que ce repas se déroulera le 27 décembre au Bois-Plage et se félicite de l'engagement des fournisseurs dans cet évènement porté par 11 associations ; c'est vraiment un repas d'excellente qualité.

Madame LUTON ajoute que des flyers seront disponibles à l'accueil de la mairie et propose aux élus présents de communiquer sur cet évènement.

3.3 – FICHER DES PERSONNES FRAGILES ET/OU ISOLEES

Lors de l'alerte canicule de juin, les membres du CCAS ont contacté les personnes fragiles et/ou isolées inscrites sur le fichier élaboré à cette fin, ce qui a permis de le mettre à jour et de s'assurer qu'aucune d'elles n'avait de problème lié à la chaleur.

Un point sur ce fichier est fait en séance et il est décidé que les personnes n'ayant pas répondu au courrier relatif au repas et au colis de fin d'année seront contactées pour connaître l'évolution de leur situation.

4 – ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Madame LUTON fait le point du plan d'actions défini par la Communauté de Communes de l'île de Ré faisant suite à l'analyse des besoins sociaux menée sur le territoire et qui s'articule autour de deux axes :

- *Autonomie des 16 – 30 ans*
- *Prévention de la dépendance des personnes âgées*

5 – PROJETS 2020 DU CCAS

Fin janvier, une sortie intergénérationnelle sera organisée à La Coursive pour aller voir le spectacle intitulé « Hôtel ».

A cette occasion est prévue la location d'un car de 30 places pour le transport des participants.

Avant de clore la séance, la date de la prochaine réunion officiel du Bureau du CCAS est fixée au 14 novembre 2019 à 14 H 30, réunion au cours de laquelle seront proposés les projets 2020 ainsi qu'une décision modificative et le versement d'une subvention pour le repas de la solidarité.

11.3 - COMMISSION « VIE QUOTIDIENNE » DU 29 SEPTEMBRE 2019

RAPIDE BILAN SUR LES ANIMATIONS DU PRINTEMPS ET DE L'ETE

220 animations organisées sur le village pour l'année 2019, ce qui représente un engagement important de la part de la commune et des associations...

Les animations proposées sont variées pour tout type de public et celui-ci est au rendez-vous : action citoyenne, animation familiale, jeunesse, co-partenariat avec la Maline pour 4 spectacles sorties de plage, animations bibliothèque...

Contexte et problématique de la saison : fermeture des Mouettes. La commune a proposé pour pallier au manque une offre de restauration ambulante sur toutes les animations. L'offre n'a pas été aussi large qu'escomptée, d'où des propositions de restauration similaire à l'offre déjà propose en fixe (burgers, crêpes...)

- *Point sur les vides greniers : difficultés récurrentes sur l'ensemble des animations vides greniers, principalement sur le centre village : organisateur mal identifié par les exposants, certains exposants mal positionnés, espace de sécurité non respecté Réflexion sur la présence de la police municipale et sur la sélection des exposants.*
- *Horaires des spectacles : réflexion sur l'intérêt de conserver l'horaire ou non des spectacles des sorties de plage le mercredi à 18H ou de le modifier pour une heure un peu plus tardive du fait de la chaleur (inclinaison du soleil sur le parvis) et de la présence du public (encore à la plage ?) Si modification, quelle heure 18h30 / 19h ? Attention à prendre en compte l'Angélu, les commerçants alentours et la fermeture des boutiques.*
- *Point sur la Communication estivale et le besoin de nouveaux panneaux d'affichage pour diffusion plus importante. Réfléchir aux implantations (école, Peu Ragot, Mail,...)*

PREPARER LES FESTIVITES DE FIN D'ANNEE

1. REPAS DE L'AMITIÉ

Le repas de l'amitié est prévu cette année le samedi 14 décembre pour le déjeuner au restaurant Les Grenettes à La Noue - SAINTE MARIE.

Un ou des magiciens (close up) devraient assurer l'animation.

Il sera également proposé aux personnes résidentes en EHPAD d'y assister si leur état le permet (possibilité d'aller les chercher et les ramener avec l'organisation d'un covoiturage, voire l'utilisation du minibus).

Comme les années précédentes, les personnes ne pouvant pas assister au repas auront la possibilité de réserver un colis.

Pour faciliter la distribution, les membres du CCAS ont fixé des permanences. Les jours et horaires de distribution ont été fixés les :

- lundi 16 décembre de 13H30 à 15H30 par Madame DEVAUD*
- samedi 21 décembre de 10H00 à 12H00 par Messieurs DECROOCQ et BROCHARD*
- lundi 6 janvier de 13H30 à 15H30 par Madame LUTON*
- samedi 11 janvier de 10H00 à 12H00 par Mesdames HERAUD et BERTHELOT*

Les colis devront impérativement être retirés en mairie aux jours et heures ci-dessus.

La distribution au domicile sera effectuée par les membres du CCAS uniquement aux personnes n'étant pas en capacité de se déplacer.

2. NOËL DES ENFANTS

Le Noël des enfants est prévu cette année le dimanche 12 janvier 2020 de 15h00 à 19h00 à la salle des associations.

Le souhait est d'organiser une boom déguisée pour les enfants de la commune avec pour thème « paillettes et moustaches » et un goûter sous forme de buffet (gâteaux, bonbons, barbe à papa et pop-corn...)

Les enfants devront être accompagnés.

Reste à trouver un DJ pour l'animation musicale ainsi que la déco.

Afin de connaître le nombre de participants un formulaire d'inscription avec coupon réponse sera distribué à l'école.

3. LES VŒUX DU MAIRE

La cérémonie des vœux de Monsieur le Maire aura lieu le vendredi 3 janvier 2020 à 18h, salle des associations.

4. DECORATIONS DE NOËL

Les membres de la commission souhaitent conserver les couleurs « argent et bleu » pour la décoration de la commune.

Des bosquets seront créés avec des sapins naturels et des sapins en bois.

Des banderoles « Joyeuses Fêtes » seront installées aux entrées de la commune

PROJETS 2020

Après l'achat de nouvelles tables rondes pour la salle des associations, une question se pose : à savoir s'il ne serait pas possible de mettre en vente les plateaux des anciennes tables, par le biais du site AGORASTORE réservé à la vente du matériel des collectivités, entreprises... ?

Les chaises ont été nettoyées récemment et seront changées ultérieurement.

Il est évoqué l'achat des tables et des bancs pour les fêtes et cérémonies. Il faudrait voir pour du matériel moins salissant type celles du Bois-Plage.

Les membres de la commission insistent sur la nécessité de disposer de panneaux d'affichage associatifs dans le village et de mettre en place un affichage des différentes informations concernant les jeunes, éventuellement aux trois arrêts de bus de la commune.

Cette année le séjour à la neige pour les pré-ados, ne sera pas renouvelé, trop coûteux malgré le transport payé par la Communauté de Communes. D'autant plus qu'à l'école, la classe de Marc IRAZU (CE2 – CM1 et CM2) partira cette année en classe de neige.

Frédérique GUELIN Directrice de l'accueil de loisirs propose en février un séjour culturel dans une ville comme Nantes (visite des machines de l'île) ou Bordeaux pour les pré-ados.

Pour 2020 trois autres défibrillateurs seront installés (au Peu Ragot, salle des associations et dans la zone école/ALSH/square). Ceux prévus pour 2019 seront installés à Goisil, au marché du Mail et à l'église.

Le contrat concernant la cantine scolaire arrive à échéance, il est nécessaire de lancer un nouveau marché ou de le prolonger d'un an supplémentaire en établissant un avenant. Les membres de la Commission envisagent de proposer un avenant d'une année pour se laisser le temps de rechercher des expériences intéressantes d'autres cantines scolaires qui pourraient permettre d'améliorer le futur marché.

Concernant la salle de musique il est envisagé d'améliorer la communication afin qu'elle soit davantage utilisée : brochure / Mail Kiwi et Phare de Ré.

Réflexion sur l'inauguration du terrain du Ventoux afin d'informer les associations de la possibilité d'utiliser le lieu.

Festival Marionnettes : projet souhaité et proposé par Michelle SEBBAR, bibliothécaire. Relance suite à diverses animations qui ont séduit le public : théâtre du gros bonhomme et la locomobile / Coyote Minute ... Projet qui suscite l'intérêt de tous et qui sera présenté à la commission Communication afin de réfléchir à la concomitance avec le concours photo. Continuité ou non, existence des deux projets ?

12 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

12.1 – POINT SUR LES TRAVAUX DE DIGUES PAPI

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux de digue PAPI ont débuté depuis environ une semaine et vont consister à installer 60 000 tonnes d'enrochements entre Goisil et la Moulinatte dans un premier temps. Il précise que les palplanches sont prévues entre le bassin d'hivernage et celui de la base nautique et que la livraison de cette partie de protection des côtes, qui a reçu l'approbation de la DREAL et de l'ABF, est prévue pour mars 2020.

Il ajoute que Monsieur BERTHELOT et lui-même jouent un rôle de facilitateur entre les intervenants du chantier et les professionnels du secteur.

Il indique également que, si la DREAL et la LPO acceptent cette dérogation, la portion allant de Goisil à la Percotte pourrait être réalisée entre mars et juillet afin de boucler la protection au niveau de Loix en fin d'année 2020.

Monsieur BERTHELOT complète cet exposé en précisant que les deux zones d'approvisionnement du chantier ont été installées à Bernonville et Goisil et que la pose des palplanches devrait débiter après la Toussaint.

Il ajoute que la zone qui est interdite au public pour des raisons évidentes de sécurité (le chantier tourne à 300 tonnes de pierres par jour) a dû être bouclée par des murs d'encrochements. Il demande à ses collègues élus de diffuser le plus largement possible cette interdiction stricte d'accès à toute la zone des travaux.

12.2 – COMMISSION PARITAIRE DES MARCHES DU 15 OCTOBRE 2019

Madame TURBE fait un compte-rendu rapide de la Commission Paritaire des Marchés du mardi précédent, à savoir que :

- le bilan de la saison a reçu un accord unanime
- les commerçants sont satisfaits de leur chiffre d'affaires et de l'amplitude d'ouverture des marchés
- le pique-nique du marché, géré totalement par La Couarde en Fête, sera reconduit car il a donné entière satisfaction
- pour 2020, le marché du Mail serait ouvert de mi-mars à la Toussaint ainsi que pour les fêtes de fin d'année 2020 avec l'organisation en parallèle d'un événement par la Commune

12.3 – GROUPE DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE DU 11 OCTOBRE 2019

Monsieur le Maire rappelle la création depuis juin d'un groupe de travail sur le commerce avec la collaboration de la CCI qui est notamment chargée d'élaborer un questionnaire à destination des commerçants et des consommateurs qui feront l'objet d'enquête dans le courant de l'année 2020.

Il indique que lors de la réunion du 11 octobre, la commerçante présente a regretté que nombre de boutiques soient fermées dès le mois d'octobre, ce qui pose problème aux clients potentiels en recherche de restauration.

Il ajoute qu'à ce jour, de nombreux établissements sont en cours de changement de gérance.

Concernant « Les Mouettes », Monsieur le Maire explique que la liquidation judiciaire n'est toujours pas prononcée, bloquant ainsi toute reprise de l'établissement. Il indique néanmoins avoir rendez-vous courant novembre avec un repreneur potentiel.

Pour « La Presse », des travaux de démolition vont débiter le 28 octobre et une demande de permis de construire devrait être déposé fin octobre pour que le projet d'épicerie fine ait des chances de se concrétiser pour la saison prochaine.

12.4 – PLUI

Monsieur le Maire aborde ensuite la procédure l'élaboration du PLUI dont les conclusions d'enquêtes publiques devraient être rendues le 4 novembre prochain pour un vote définitif sur ce document d'aménagement intercommunal le 17 décembre 2019, au lieu du 28 novembre, date initialement prévue, ce qui aura pour conséquence une application à compter du 17 janvier 2020 et donc la prorogation des POS actuels jusqu'à cette date.

Il indique que certaines modifications seront apportées au document définitif pour donner suite aux différents avis des personnes publiques associées, dont notamment certains de l'Etat de façon obligatoire (avis conformes) ainsi que des remarques des administrés.

Il conclut en précisant que ce document, base de la vie du territoire à long terme, fera vraisemblablement l'objet d'une procédure de modification ou de révision dès le courant de l'année 2020.

12.5 - ENGAGEMENTS PAR DELEGATION

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'ils ont été destinataires de l'état des engagements signés du 4 septembre au 8 octobre 2019 dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 2 avril 2014 pour la durée du mandat.

12.6 – PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 7 novembre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 H 55